

**COMMUNE D'ARGENT SUR SAULDRE (Cher)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, convoqués le vingt-neuf novembre deux mil seize, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRESENTS : M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Bérengère ROUSSELIERE, M. Guy LEMONNIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Guy LANDRY, Mmes Aline GARNIER, Annette RAFIGNAT, M. Marc WAMBERGUE, Mme Marie-Agnès AUGER, MM. Philippe STROOBANT, Jean-Pierre GOURDOU, Pascal VILAIN

ABSENTES EXCUSEES : Mmes Suzanne HOLODENKO, Caroline ROBLIN

ABSENTE : Mme Josiane CHOLLET

ETAIENT REPRESENTES : M. Jean CASSIER a donné procuration à M. Denis MARDESSON  
M. Jean-Marc OPIGEZ a donné procuration à M. Jean-Marc LETOURNEAU

M. Philippe STROOBANT a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le  
29 Novembre 2016

Le Maire,

\*\*\*\*\*

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**  
**DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune, ainsi que présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE**, la décision modificative n° 2 du budget primitif 2016 de la commune.

\*\*\*\*\*

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**  
**DU BUDGET PRIMITIF 2016**  
**DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réajuster les crédits des sections de fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement, ainsi que présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE**, la décision modificative n° 2 du budget primitif 2016 du service de l'eau et de l'assainissement.

\*\*\*\*\*

**FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX POUR 2017**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs des services rendus aux usagers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver, la fixation de la tarification des services municipaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 proposée par la commission des finances conformément au tableau ci-annexé.

.....

**GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAL 2017**

Monsieur le Maire rappelle qu'une grille de quotient familial, sollicitée par les services de la Caisse d'Allocation Familiale(CAF) pour répondre aux nouvelles conditions de versement de la subvention « prestation de service » de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'accueil périscolaire, a été mise en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Ce système de modulation des tarifs permet de favoriser l'égal accès de tous les enfants au centre de loisirs et à la garderie périscolaire quelles que soient les ressources des parents.

La grille existante est la suivante :

Tranches de Quotient familial	
1	Quotient inférieur à 339 €
2	Quotient compris entre 340 € et 585€
3	Quotient compris entre 586 € et 750€
4	Quotient compris entre 751 € et 930€
5	Quotient compris entre 931 € et 1100€
6	Quotient compris entre 1 101 € et 1 350€
7	Quotient compris entre 1 351 € et 1 600€
8	Quotient supérieur à 1600 € et personnes extérieures à la commune

Le Conseil Municipal :

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

**Décide**, à l'unanimité des membres présents :

- De maintenir cette grille de quotient familial pour l'accueil de loisirs sans hébergement et la garderie périscolaire pour l'année 2017
- Que les deux premières tranches de quotient seront revalorisées automatiquement en fonction des changements de tranches de la CAF.

\*\*\*\*\*

### **TARIF DU CENTRE DE LOISIRS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL**

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs du centre loisirs pour l'année 2017 ainsi qu'il suit :

Tranches de Quotient familial	Tarifs du centre de loisirs à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarifs à la journée (vacances scolaires)	Tarifs à la demi-journée (mercredi)
1	Quotient inférieur à 339 €	9,00 €	3,00 €
2	Quotient compris entre 340 € et 585€	9,50 €	3,50€
3	Quotient compris entre 586 € et 750€	10,00 €	4,00 €
4	Quotient compris entre 751 € et 930€	10,50 €	4,50 €
5	Quotient compris entre 931 € et 1100€	11,00 €	5,00 €
6	Quotient compris entre 1 101 € et 1 350€	11,50 €	5,50 €
7	Quotient compris entre 1 351 € et 1 600€	12,00 €	6,00 €
8	Quotient supérieur à 1600 € et personnes extérieures à la commune	12,50 €	6,50 €

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- de maintenir les tarifs du centre de loisirs tels que ci-dessus pour l'année 2017.
- d'appliquer un tarif forfaitaire de 10 euros par retard, à partir de 3 retards après l'heure de fermeture du centre de loisirs (18h30)

\*\*\*\*\*

**TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL**

Monsieur le Maire rappelle que la CAF du Cher conditionne le versement de la Prestation dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse à la tarification de l'accueil périscolaire en fonction du quotient familial.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2016 ainsi qu'il suit :

<b>Tranches de Quotient familial</b>	<b>Tarifs du centre de loisirs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>Tarifs à l'heure</b>	<b>Tarifs à la demi-heure</b>
1	Quotient inférieur à 339 €	1,50 €	0,75 €
2	Quotient compris entre 340 € et 585€	1,60 €	0,80 €
3	Quotient compris entre 586 € et 750€	1,70 €	0,85 €
4	Quotient compris entre 751 € et 930€	1,80 €	0,90 €
5	Quotient compris entre 931 € et 1100€	1,90 €	0,95 €
6	Quotient compris entre 1 101 € et 1 350€	2,00 €	1,00 €
7	Quotient compris entre 1 351 € et 1 600€	2,10 €	1,05 €
8	Quotient supérieur à 1600 € et personnes extérieures à la commune	2,20 €	1,10 €

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire tels que ci-dessus pour l'année 2016.
- d'appliquer un tarif forfaitaire de 10 euros par retard, à partir de 3 retards après l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire (18h30)

\*\*\*\*\*

## MANDATEMENT ANTICIPE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire informe le conseil qu'afin de permettre aux services municipaux d'assurer la continuité de leurs différentes missions lorsque le vote du budget n'est pas intervenu avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1 a mis en place des dispositions tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, sur autorisation du Conseil municipal et jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette.

#### **Budget de la commune**

Montant des dépenses d'investissement 2016 : 312 501 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 78 125 € (25% x 312 501 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>
<b>Opérations</b>			
50	2188	2 000,00	Acquisitions - autres immobilisations
101	2315	5 000,00	Eclairage public
102	2315	5 000,00	Voirie - divers
102	2315	50 000,00	Voirie - VRD rue Lakanal
107	21578	1 000,00	Signalétique
11	2313	10 000,00	Château – sol école de musique
10005	2188	2 000,00	Ateliers - matériel
10006	2183	1 000,00	Hôtel de ville - matériel informatique
10006	2184	2 000,00	Hôtel de ville - mobilier
<b>Total</b>		<b>78 000,00</b>	

#### **Budget de l'eau et de l'assainissement**

Montant des dépenses d'investissement 2016 : 605 881 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 151 470 € (25% x 605 881 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>
<b>23</b>	2315	100 000,00	Raccordement forage au réseau de distribution
<b>23</b>	2315	50 000,00	VRD rue Lakanal
<b>21</b>	2188	1 470,00	Acquisition matériel technique provision
<b>Total</b>		<b>151 470,00</b>	

### **MANDATEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS**

L'ordonnateur est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, sans considération de montant.

-----

Les crédits correspondants à ces différentes dépenses seront inscrits au budget primitif lors de son adoption en section de fonctionnement et d'investissement.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de prendre acte que l'exécutif est en droit, jusqu'au vote du budget primitif 2017 de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement de celles inscrites au budget de l'exercice précédent.
- de prendre acte que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- de l'autoriser à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts tant au budget de la commune qu'au budget de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2016 ainsi que proposé ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, cette proposition.

\*\*\*\*\*

### **ADMISSION EN NON VALEUR** **BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part des états produits par Madame le Receveur Municipal concernant des produits irrécouvrables sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Elle sollicite donc leur admission en non-valeur.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'admettre en non-valeur les produits mentionnés sur les états joints pour :

- **Budget eau et assainissement**

Admission en non-valeur : 4 551,59 euros

\*\*\*\*\*

**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF POUR LA SECURISATION  
DES ECOLES ET L'ACQUISITION D'UN MINIBUS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux rendu nécessaires pour la mise en sécurité des différents sites accueillant des enfants dans le cadre du plan Vigipirate ainsi que du projet d'acquérir le minibus vendu par l'EPAHD Les Roses d'Argent.

Le coût prévisionnel de ces projets se répartit comme suit :

**Accueil de loisirs**

- Fourniture et pose d'un visiophone  
Montant : 2 659,48 euros H.T.

**Maison des jeunes**

- Fourniture et pose d'un visiophone  
Montant : 2 287,63 euros H.T.

**Crèche « Les p'tits Plumeux »**

- Fourniture et pose d'un visiophone et d'un digicode  
Montant : 2 408,70 euros H.T.

**Acquisition du minibus**

- Prix de vente du minibus  
Montant : 2 500,00 euros H.T.

Soit un coût total de 9 855,81 euros H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de la CAF à hauteur de 80 % du montant HT des dépenses, au titre des projets d'investissement.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide**, de solliciter l'aide financière de la CAF du Cher à hauteur de 80 % soit :

- **Accueil de loisirs :** 2 659,48 € HT
- **Maison des jeunes :** 2 287,63 € HT
- **Crèche « Les p'tits Plumeux » :** 2 408,70 € HT
- **Minibus** 2 500,00 € HT

**Total : 9 855,81 € HT**

- **Approuve** en conséquence le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet HT :	9 855,81 €
	-----
CAF du Cher (80% de 9 855,78 € HT)	7 884,65 €
Commune d'Argent sur Sauldre : (20 % - fonds propres)	1 971,16 €

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017**  
**POUR LA PREMIERE TRANCHE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX**  
**DES RUES LAKANAL ET JEAN MOULIN**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de voirie et réseaux en lien avec la construction de logements en pavillonnaire rue Lakanal et Jean Moulin par l'OPH du Cher.

Ces travaux consistent en plusieurs tranches ainsi constituées :

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques
- Réhabilitation de la conduite d'eau et de l'assainissement
- Réalisation de voirie
- Réalisation de trottoirs et caniveaux

Le coût global prévisionnel de la première tranche de l'opération est estimé à 502 263,50 euros HT.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Attendu que ce projet relève des opérations éligibles au titre de la catégorie 42 (travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement) considérée comme prioritaire et 81 (travaux lourds de voirie inscrits en section d'investissement) considérée comme non prioritaire.

Attendu que ces travaux programmés en lien avec l'opération de reconstruction de 6 maisons de ville par l'Office Public d'Habitat du Cher vont permettre de requalifier ce quartier du centre-ville afin de le rendre plus attractif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le projet de la première tranche des travaux de voirie et réseaux dans les rues Lakanal et Jean Moulin.

**DECIDE** de solliciter auprès de la Préfecture du Cher au titre de la DETR 2017 une subvention de 175 792,20 €, soit 35 % de 502 263,50 € HT,

**APPROUVE** en conséquence le plan de financement prévisionnel de la première tranche de l'opération :

Coût du projet HT :	502 263,50 €
	-----
Subvention DETR (Etat) : (35 % de 502 263,50 €)	175 792,20 €
Subvention FSIL (Etat) : (25 % de 502 263,50 €)	125 565,87 €
Subvention Conseil Départemental du Cher : (18,70 % de 502 263,50 €)	93 938,00 €
Commune d'Argent sur Sauldre : (21,30% - fonds propres)	106 967,43 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

\*\*\*\*\*



**DEMANDES DE SUBVENTION ET DE DETR 2017**  
**POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UN NOUVEAU FORAGE**  
**AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de raccordement d'un nouveau forage au réseau de distribution d'eau potable.

Ces travaux vont permettre de sécuriser l'alimentation en eau potable en améliorant sa qualité notamment en ce qui concerne le taux de nitrate. Il convient aussi de définir et mettre en place le périmètre de protection du nouveau captage.

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 495 000 euros HT qui se décompose comme suit :

- Fourniture et pose de canalisation : 295 000 € HT
- Génie civil et équipement forage : 200 000 € HT

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Attendu que ces travaux relèvent des opérations éligibles au titre des catégories 44 (amélioration de la sécurisation de l'alimentation en eau potable) et 46 (travaux de mise en place d'un périmètre de protection du captage) considérées comme prioritaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le projet de travaux de raccordement d'un nouveau forage au réseau de distribution d'eau potable.

**DECIDE** de solliciter auprès de la Préfecture du Cher, au titre de la DETR 2017, une subvention de 148 500 €, soit 30 % de 495 000 € HT,

**DECIDE** de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au titre des travaux de protection du forage, une subvention de 75 000 €, soit 37,5 % de 200 000 € HT,

**DECIDE** de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au titre des canalisations de transfert, une subvention de 172 500 €, soit 58,47 % de 295 000 € HT,

**APPROUVE** en conséquence le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Coût du projet HT :	495 000 €
	-----
DETR 2017 (Etat) :	148 500 €
(30 % de 495 000 €)	
Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne :	247 500 €
(50 % de 495 000 €)	
Commune d'Argent sur Sauldre :	99 000 €
(20% - fonds propres)	

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT  
LOCAL (FSIL) 2017 POUR LA PREMIERE TRANCHE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET  
RESEAUX DES RUES LAKANAL ET JEAN MOULIN**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de voirie et réseaux en lien avec la construction de logements en pavillonnaire rue Lakanal et Jean Moulin par l'OPH du Cher.

Ces travaux consistent en plusieurs tranches ainsi constituées :

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques
- Réhabilitation de la conduite d'eau et de l'assainissement
- Réalisation de voirie
- Réalisation de trottoirs et caniveaux

En 2016, l'Etat a mis en place le FSIL (fonds de soutien l'investissement local) pour soutenir l'investissement des collectivités locales. Ce fonds doit être reconduit en 2017. Le projet de Loi de Finances 2017(PLF 2017) prévoit plusieurs enveloppes subdivisées en fonction des grandes priorités d'aménagement du territoire, dont le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements.

Attendu que ces travaux programmés en lien avec l'opération de reconstruction de 6 maisons de ville par l'Office Public d'Habitat du Cher vont permettre de requalifier ce quartier du centre-ville afin de le rendre plus attractif.

Le coût global prévisionnel de la première tranche de l'opération est estimé à 502 263,50 euros HT.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le projet de la première tranche des travaux de voirie et réseaux dans les rues Lakanal et Jean Moulin.

**DECIDE** de solliciter auprès de la Préfecture du Cher au titre du FSIL 2017 une subvention de 125 565,87 €, soit 25 % de 502 263,50 € HT,

**APPROUVE** en conséquence le plan de financement prévisionnel de la première tranche de l'opération :

Coût du projet HT :	502 263,50 €
	-----
Subvention DETR (Etat) : (35 % de 502 263,50 €)	175 792,20 €
Subvention FSIL (Etat) : (25 % de 502 263,50 €)	125 565,87 €
Subvention Conseil Départemental du Cher : (18,70 % de 502 263,50 €)	93 938,00 €
Commune d'Argent sur Sauldre : (21,30% - fonds propres)	106 967,43 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

\*\*\*\*\*

**CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU NOUVEAU  
CENTRE DE SECOURS AU PROFIT DU SDIS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 27 mars 2009, la Commune a fait l'acquisition des parcelles cadastrées AO 247 et AO 475 situées avenue Théophile Pellé, d'une superficie respective de 1 488 m<sup>2</sup> et 2 713 m<sup>2</sup>, soit au total : 4 201 m<sup>2</sup>, aux consorts RENAULT.

Il est proposé au conseil municipal de céder pour l'euro symbolique une partie de ces parcelles d'une surface de 2 740 m<sup>2</sup> au SDIS constituant le terrain d'assiette du nouveau centre de secours.

Un bornage contradictoire a été réalisé avec les services du SDIS en novembre dernier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** la vente de 2 740 m<sup>2</sup> situées avenue Théophile Pellé, au profit du SDIS pour l'euro symbolique.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié, et tous documents relatifs à cette cession.

\*\*\*\*\*

**FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS RUE DES ACACIAS**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de la construction du nouveau centre de secours, la commune va procéder à la cession au profit du SDIS du terrain d'assiette de celui-ci à l'euro symbolique.

Ce terrain constitué à l'origine des parcelles AO 247, AO 472 et AO 471 a fait l'objet d'un bornage contradictoire avec les services du SDIS.

Le terrain d'assiette du centre de secours représente une surface de 2 740 m<sup>2</sup>.

La surface disponible restante a été bornée et divisée en deux terrains de respectivement 713 m<sup>2</sup> et 748 m<sup>2</sup>.

L'avis des domaines a été sollicité afin d'évaluer la valeur de ces deux terrains qui pourraient être cédés pour y construire des pavillons.

Le prix a été évalué ainsi qu'il suit :

Terrain n° 1 de 713 m<sup>2</sup> : 35 € du m<sup>2</sup>  
Terrain n° 2 de 748 m<sup>2</sup> : 30 € du m<sup>2</sup>

Cette valeur vénale peut être affectée d'une marge de négociation de + ou - 10 %.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de fixé le prix des terrains ainsi qu'il suit :

Terrain n° 1 de 713 m<sup>2</sup> : 32 € du m<sup>2</sup> soit un prix de 22 816 euros  
Terrain n° 2 de 748 m<sup>2</sup> : 30 € du m<sup>2</sup> soit un prix de 22 440 euros

Vu l'avis du service des domaines en date du 14 octobre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et du personnel en date du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, le prix de cession des terrains ainsi qu'il suit :

Terrain n° 1 de 713 m<sup>2</sup> : 32 € du m<sup>2</sup> soit un prix de 22 816 euros

Terrain n° 2 de 748 m<sup>2</sup> : 30 € du m<sup>2</sup> soit un prix de 22 440 euros

\*\*\*\*\*

### **RESILIATION DU BAIL DU GAEC AUGER**

*Madame Marie Agnès AUGER se retire.*

Monsieur le Maire explique que le GAEC AUGER par courrier en date du 3 juillet dernier a demandé la résiliation du bail relatif à la parcelle AH 104 d'une superficie de 9 hectares, 24 ares et 32 centiares et sollicite une indemnité de 2 000 euros au titre de l'amélioration foncière.

Monsieur le Maire rappelle que ce bail portait sur les parcelles AH 103-104 et AI 204-236 pour les terrains situés à la Forêt Baignollais et AP2 pour les terrains situés dans les grands prés pour une surface totale de 22 ha 55 a 10 ca.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 9 juillet 2010, le Conseil Municipal a donné son accord de principe à la réalisation d'une usine solaire photovoltaïque portant sur la parcelle AI 204 soit 4 ha 99 a 02 ca et décidé en conséquence d'exercer son droit de reprise sur ces parcelles conformément aux dispositions particulières prévues par le contrat.

Monsieur le Maire propose de résilier ce bail pour la parcelle cadastrée AH 104 de 9 hectares, 24 ares et 32 centiares à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 et de verser une indemnité au titre de l'amélioration foncière au GAEC AUGER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord pour la résiliation du bail consenti au GAEC AUGER selon les conditions énoncées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette résiliation
- AUTORISE le Maire à verser une indemnité d'un montant de 2 000 euros au GAEC AUGER.
- CONDITIONNE le versement de l'indemnité demandée à la présentation des justificatifs des frais engagés pour l'amélioration foncière.

\*\*\*\*\*

### **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENT POUR L'ANNEE 2017**

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 alinéa 1 et l'article 3 alinéa 2 (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Pour un accroissement temporaire d'activité, le contrat peut être d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois. Pour un accroissement saisonnier d'activité, le contrat peut être d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois,

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans ce cadre pour l'année 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, pour l'année 2017, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 et l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, sur les grades suivants :

#### Centre de loisirs

- adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe - 2<sup>ème</sup> échelon (IB341 - IM322 au 01/01/2015)

#### Musée

- adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe - base 1<sup>er</sup> échelon (IB340 - IM321 au 01/01/2015)

Le temps de travail sera défini pour chaque poste en recrutement en fonction des besoins du service.

\*\*\*\*\*

### **ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR L'ANNEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit assurer le risque statutaire du personnel.

Il s'agit de garantir la commune pour les risques suivants : décès, maladie ou accident de vie privé, maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service, maladies professionnelles.

Dans ce cadre, la CNP propose le renouvellement du contrat pour l'année 2017 pour les communes affiliées auprès du Centre de Gestion du Cher, au taux de **5,90 %**, assis sur la masse salariale brute (en 2016 : 5,95 %).

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel du 28 novembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- **D'APPROUVER** le contrat entre la commune d'Argent-sur-Sauldre et CNP assurance pour l'année 2017
- **De l'AUTORISER** à signer cette convention pour l'année 2017 entre la commune d'Argent-sur-Sauldre et CNP assurances

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE**, cette proposition.

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Municipal, conformément à la délibération du 20 juin 2014 :

- N°87D/2016 : remboursement de sinistre sur le garde-fou suite à l'accident sur le pont de la Bouinière le 17 décembre 2014 (1<sup>ère</sup> partie)
- N°90D/2016 : remboursement de sinistre sur le garde-fou suite à l'accident sur le pont de la Bouinière le 17 décembre 2014 (solde)
- N°92D/2016 : Approbation de la convention d'occupation de la salle du Dojo

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS - QUESTIONS DIVERSES**

#### **TRAVAUX**

**Rue Lakanal et Jean Moulin.** Le permis de construire a été déposé en mairie par l'OPH du Cher, il est en cours d'instruction. Des demandes de subventions ont été demandées au titre de la DETR et du FSIL.

**Terrain rue des acacias.** La cession de la parcelle et sa vente au SDIS viennent d'être actées. Le reste des terrains sera partagé en deux parcelles et sera vendu au prix qui a été fixé par le conseil au vu de l'avis du service des domaines.

**Sécurisation des écoles et des locaux accueillant des enfants.** Au titre de la prévention des risques de menaces terroristes, une réunion a décidé des mesures et travaux à mettre en œuvre pour sécuriser les bâtiments accueillant des enfants. Pour la crèche, le centre de loisirs et la maison des jeunes l'installation d'un vidéophone est prévue. Une demande de subvention a été faite à la CAF.

**Eclairage Public.** En application du plan REVE, le changement des lampadaires de la rue Hoche a été effectué.

L'éclairage des grilles du château et du musée va être rénové. Le devis est arrivé ce jour en mairie.

**Les bornes de recharges** pour véhicules électriques ont été installées place du marché et seront mises en service en janvier.

**Bancs clos de l'église.** La souscription lancée par la Fondation du Patrimoine a recueilli à ce jour 4 900 euros et la commune va recevoir une subvention de 5 088 euros de ce même organisme La DRAC lui a également accordé une subvention de 5 000 euros. Les travaux commenceront début janvier.

**Alimentation en eau potable.** Une demande de subvention a été adoptée lors du conseil pour poursuivre les travaux en 2017 (protection du nouveau captage et raccordement au réseau).

**Aménagement du carrefour du boulevard de la République et de la rue Nicolas Leblanc**

Il s'agit de travaux de réfection du trottoir et enfouissement des réseaux dont les devis ont été reçus récemment en mairie pour la partie téléphone et éclairage public.

**Déploiement de la fibre optique.** Signature de la convention entre la Communauté de Commune et Touraine Cher Numérique. La première phase concernera Aubigny sur Nère, Argent et la Chapelle d'Angillon. L'emplacement des armoires électriques a été arrêté.

**Etang du Puits.** Les travaux de démolition des anciens bâtiments sont en voie d'achèvement ; ainsi pourra débuter la construction du bâtiment multi service. Ce dossier complexe voit enfin le jour grâce aux efforts conjugués du SEPCS, du département, de la communauté de communes et de la commune d'Argent.

## MANIFESTATIONS

**Exposition sur l'origine des fermes.** Il est à noter que l'exposition sur l'origine des fermes d'Argent sur Sauldre qui se tient à la bibliothèque sera prolongée jusque fin janvier en raison de son succès.

**Téléthon** : il a rapporté, cette année, 718 euros. Il remporte un franc succès le vendredi soir avec un public nombreux et une forte participation des associations.

**Ciné Sénior.** la séance de cinéma a eu lieu le jeudi 8 décembre avec une projection, au cinéma l'Argentis, du film « Radin » avec Dany Boon, suivie d'un goûter préparé et offert par les élus.

**Comité des Rifles** : remerciements pour les bénévoles de cette association qui œuvrent en faveur des personnes âgées.

**Défilé du Père Noël** : la parade aura lieu le 17 décembre à 17 h30 dans les rues de la ville. Remerciement aux Conseillers Municipaux et bénévoles pour la décoration des rues.

## BIBLIOTHEQUE

Le nouveau Directeur de la Direction de la Lecture Publique (DLP) est venu se présenter et visiter notre bibliothèque. Il a été séduit par les locaux de la bibliothèque et a vanté son dynamisme. En effet la fréquentation de la bibliothèque est de 22 % à Argent contre 15 % au niveau national.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

**Festival de films d'animation.** Initiative de la circonscription de du Cher Nord  
16 classes sont déjà inscrites et réaliseront un film dans leur école. Celui-ci sera diffusé au mois de juin au cinéma « L'Argentis ».

### **Banque alimentaire**

La collecte nationale pour la banque alimentaire des 25 et 26 novembre derniers n'a pas permis de récolter autant de denrées que les années précédentes. Il convient de remercier tous les bénévoles qui se sont mobiliser pour cet évènement.

**Secours Populaire.** Installation d'une antenne dans une maison achetée par cette association située rue Marcel Fève. Projet de jardins partagés.

### **Septembre Musical**

Monsieur Vilain, à la demande de Madame Mauroy, intervient pour demander où en est le rapprochement entre Septembre Musical et l'école de musique SIFASILA de façon à pérenniser ce festival. Madame Sophie Espejo lui répond qu'une réunion à cet effet est programmée dans le courant du mois de janvier.

## COMMERCE

Restaurant « L'Ardoise » : inauguration lundi 19 décembre à 19h00.

Installation de Monsieur Grégory Germain, graphiste, dessinateur illustrateur, rue de Clémont.

Installation d'Alicia Billard comme podologue rue de Clémont courant janvier.

**Cimetière** : Monsieur le Maire tient à faire part de son indignation devant la recrudescence des vols de fleurs ainsi que d'objets déposés sur les tombes. Il a été demandé à l'ASVP de renforcer sa vigilance et tient à informer les auteurs de ces actes inqualifiables qu'il fera preuve de la plus grande sévérité à leur égard.

Monsieur le Maire émet le vœu que la commune d'Argent soit mieux traitée dans les journaux locaux en matière d'informations qu'elle ne l'est depuis quelque temps. Les évènements qui s'y déroulent sont ignorés ou traités de façon très sommaire, contrairement à d'autres communes qui bénéficient d'un régime plus favorable. Il y a manifestement une inégalité de traitement.

Messieurs Vilain et Gourdou, au nom de l'opposition, saluent l'action personnelle de Monsieur le Maire pour tenter d'obtenir des subventions au titre de la DETR.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45